

**Compte-rendu  
des délibérations de la Commune de LUTHENAY-UXELOUP  
séance du 31-03-2022**

L' an 2022 et le 31 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle des fêtes, sous la présidence de NOLIN Nicolas, Maire

**Présents** : M. NOLIN Nicolas, Maire, Mmes : BARBARAT Céline, DARSY Magali, JOUASSIN Nathalie, NOLIN Joëlle, SCHOONBROODT Françoise, SERPOLET Maryse, MM : BOSSAT Pascal, FRANCOIS Daniel, JACQUET Pascal, LEVASSEUR Etienne, MAUPETIT David, MINE Jean-Philippe, RIBET Yves

**Absent(s) / Excusé(s)** : Elisabeth GARRUCHET a donné pouvoir à Maryse SERPOLET

**Nombres de membre :**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 25/03/2022

Date d'affichage : 25/03/2022

**Secrétaire de séance** : Joëlle NOLIN

**Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022** : à l'unanimité

**SOMMAIRE**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET LOTISSEMENT  
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET LOTISSEMENT  
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 AU BUDGET 2022 DU  
LOTISSEMENT  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE  
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE  
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 AU BUDGET 2022 DE  
LA COMMUNE  
DISCUSSIONS SUR LE BUDGET PREVISIONNEL  
ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL : PREPARATION  
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**



## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET LOTISSEMENT** **(ref : 260-2022)**

Afin de permettre au conseil municipal de délibérer sereinement sur le compte administratif 2021 du budget lotissement M. Nicolas NOLIN sort de la salle.

Le conseil municipal :

- réuni sous la présidence de Yves RIBET, 1er adjoint, élu à l'unanimité par l'assemblée délibérante,
- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Nicolas NOLIN, Maire,
- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021,
- à l'unanimité :
  - \* lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00€

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Résultat de clôture de fonctionnement	+ 2 892,24 €
Résultat de clôture d'investissement	+ 16 627,54 €
<b>Résultat définitif exercice 2021</b>	<b>+ 19 519.78 €</b>

**Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

## **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET LOTISSEMENT** **(ref : 261-2022)**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 ;  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant :

1. sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 AU BUDGET  
2022 DU LOTISSEMENT  
(ref : 262-2022)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ayant constaté au COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2021, L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 2 892.24 € et l'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT POUR UN MONTANT DE 16 627.54 €

**DECIDE**

- **DE REPORTER LA SOMME DE 2 892.24 €** en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2022 ;

- **DE REPORTER LA SOMME DE 16 627.54€** en section d'investissement au compte 001 - excédent d'investissement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2022 ;

**Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE  
(ref : 263-2022)**

Afin de permettre au conseil municipal de délibérer sereinement sur le compte administratif 2021 de la commune M. Nicolas NOLIN sort de la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- réuni sous la présidence de Yves RIBET, 1er adjoint, élu à l'unanimité par l'assemblée délibérante,
- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Nicolas NOLIN, Maire,
- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021,
- à l'unanimité :
  - \* lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	383 429,08 €
Recettes	445 642,87 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	52 452 €
Recettes	136 560 €

Résultat de clôture de fonctionnement	+ 258 526,39 €
Résultat de clôture d'investissement	+ 72 555,30 €
Solde des restes à réaliser	- 29 563,77 €

**Résultat définitif exercice 2021 + 301 517.92 €**

**Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE  
(ref : 264-2022)**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant :

1. sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

***AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 AU BUDGET  
2022 DE LA COMMUNE  
(ref : 265-2022)***

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ayant constaté au COMPTE ADMINISTRATIF 2021, L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 258 526,39 €.

**DECIDE**

- **DE REPORTER LA SOMME DE 258 526,39 €** en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2022 ;

- **DE REPORTER LA SOMME DE 72 555,30 €** en section d'investissement au compte 001 – excédent d'investissement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2022 ;

**Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

***DISCUSSIONS SUR LE BUDGET PREVISIONNEL***

Le Maire évoque la préparation du budget prévisionnel qui sera voté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal et propose aux conseillers de discuter des différentes dépenses et opérations à prévoir pour l'année 2022 :

- Les toitures de l'école et des bâtiments communaux,
- Travaux du pont,
- Travaux dans la maison de la rue de la Croix des Chaumes,
- Panneaux de nom des rues,
- Décorations de Noël (et éventuelle prise électrique sur le poteau des Loges),
- Réalisation d'une étude pour l'ancienne boulangerie
- Cimetière : relevage de tombes
- Création d'un abri, d'une pièce de rangement

## **ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL : PREPARATION**

Le Maire fait part aux conseillers de la nécessité d'organiser la tenue du bureau de vote pour les scrutins des élections présidentielles, des 10 et 24 avril.

Après discussion, les permanences sont fixées :

### **Scrutin du 10 avril 2022**

**De 8 h à 10 h 45 : Nicolas NOLIN**

**De 10 h 45 à 13 h 30 : Daniel FRANCOIS**

**De 13 h 30 à 16 h 15 : Yves RIBET**

**De 16 h 15 à 19 h : Maryse SERPOLET**

<b>De 8h à 10h10</b>	<b>De 10h10 à 12h20</b>	<b>De 12h20 à 14h30</b>	<b>De 14h30 à 16h40</b>	<b>De 16h40 à 19h</b>
Pascal JACQUET  Françoise SCHOONBROODT	Elisabeth GARRUCHET  Magali DARSY	David MAUPETIT  Céline BARBARAT	Joëlle NOLIN  Jean-Philippe MINE	Nathalie JOUASSIN  Pascal BOSSAT

### **Scrutin du 24 avril 2022**

**De 8 h à 10 h 45 : Nicolas NOLIN**

**De 10 h 45 à 13 h 30 : Daniel FRANCOIS**

**De 13 h 30 à 16 h 15 : Yves RIBET**

**De 16 h 15 à 19 h : Maryse SERPOLET**

<b>De 8h à 10h10</b>	<b>De 10h10 à 12h20</b>	<b>De 12h20 à 14h30</b>	<b>De 14h30 à 16h40</b>	<b>De 16h40 à 19h</b>
Nathalie JOUASSIN  Françoise SCHOONBROODT	Elisabeth GARRUCHET  Magali DARSY	David MAUPETIT  Céline BARBARAT	Joëlle NOLIN  Jean-Philippe MINE	Etienne LEVASSEUR  Pascal BOSSAT

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **1. PROBLEME DES ASSISTANTES MATERNELLES**

Le maire évoque un problème rapporté par plusieurs mères de jeunes enfants résidant sur la commune : à la rentrée des classes 2022 il n'y aura plus qu'une assistante maternelle en activité sur la commune. Ces mères ne disposent par conséquent pas d'un mode de garde périscolaire pour prendre en charge le matin et le soir, avant l'ouverture et après la fermeture de la garderie de l'école.

Les conseillers municipaux discutent des solutions qui pourraient être envisagées. Monsieur le Maire prévoit de rencontrer les parents concernés.

**Heure de fin de la séance : 22H00**